

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

5357

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

FILALI RAFIK Radid

Date de naissance :

28-12-58

Adresse :

Rue 93 N° 22 Famille Française
CASA

Tél. :

0666733278

Total des frais engagés

705,70

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CNSA

Le : 01/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

[Signature]



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	acheté par et signature du Médecin attesté par le Patient et le Cabinet
P 110612023	C		85,00	KABBA Medecine Générale Centre, Angle Bd Aoual, Etg 1 Bureau 100 S 22 86 14 93 kabba@hotmail.fr
				: 091191985

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>PHARMACIE WATO 153, Rue Habacha (Bd Day Ould Sidi Baba) 1er Ghellaf - Casablanca</p> <p>INPE: 092078385</p>	01/06/23	<p>PHARMACIE WATO 153, Rue Habacha (Bd Day Ould Sidi Baba) 1er Ghellaf - Casablanca</p> <p>INPE: 092078385</p>

Docteur Loubna KABBAJ

Médecine générale

Femmes - Hommes - Enfants

- Ancien médecin Urgentiste Polyclinique
- CNSS derb Ghellef, Casablanca
- Diplôme Universitaire de Diabétologie
- Faculté de Médecine de MONTPELLIER
- Diplôme Inter-universitaire Hypertension Artérielle
- Faculté de Médecine de STRASBOURG
- Echographie générale
- Electrocardiogramme

الدكتورة لبني قباج

الطب العام

نساء - رجال - أطفال

- طبيبة مستعجلات بمصحة درب غلف المتعددة
- التخصصات للضمان الاجتماعي سابقا
- دبلوم جامعي في مرض السكري
- كلية الطب مونتوبولي
- دبلوم بين جامعي في مرض إرتفاع ضغط الدم
- كلية الطب ستراستبورغ
- الفحص بالصدري
- التخطيط الكهربائي للقلب

~~PHARMACIE WATO~~ Casablanca, le : 01/06/2023 الدار البيضاء في

153, Rue Habacha
 Derb Ghellaf - Casablanca
 Tél. 0522 25 18 07

MLLE FILALI RAFIK ZINEB

S.V.

32380
 01/06/23

129,00 X 2

- Tre-zen 20 mg - comprimé sécable
 1 Comprimé, matin et 1 comprimé soir pendant 1 mois

69,00

- kalmaner - Gélule
 2 Gélule, soir pendant 14 jours

S.V.

128,70

- Cadelius - comprime
 1 comprime, matin pendant 1 mois

S.V.

= 455,70

PPV 129 DH 00
 PER 02 / 25
 LOT M 478



PPV 129 DH 00
 PER 02 / 25
 LOT M 478



~~PHARMACIE WATO~~
 153, Rue Habacha
 Derb Ghellaf - Casablanca

Dr. I : 0522 25 18 07
 Loubna Kabbaj
 Médecine Générale
 et Gynécologie
 et Anoual
 1er étage
 Bureau 109

et Anoual
 1er étage
 Bureau 109
 153, Rue
 Habacha
 Derb
 Ghellaf - Casablanca

E-mail : L.kabbaj@hotmail.fr
 PPV : 128,70 Dhs
 6 118001 440061



CADELUS 600 mg/1000 UI
 Calcium / Cholécalciférol (Vitamine D₃)
 Comprimés orodispersibles. Boîte de 30

PPV : 128,70 Dhs



八〇六.一.2023